

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.681.006.1 DU 15 MAI 1995

Doseuse pondérale SERAC modèle FCS X/Y

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

SOCIETE SERAC, route de Mamers, BP 46,
72402 La Ferté Bernard Cedex (France).

CARACTERISTIQUES

La doseuse pondérale SERAC modèle FCS X/Y se présente sous la forme d'un carrousel de dosage en rotation. Le nombre X représente la portée maximale de l'instrument exprimée en kg et Y le nombre de stations de dosage du carrousel avec $1 \leq Y \leq 90$. Par exemple, une doseuse FCS 20/10 comporte 10 stations de dosage dont la portée maximale est de 20 kg.

La doseuse pondérale SERAC modèle FCS X/Y est destinée au conditionnement par pesées nettes de produits liquides ou pulvérulents en emballages rigides. Elle comprend :

- 1) Un dispositif d'alimentation en produit par gravité à un ou plusieurs débits avec contrôle de la hauteur de produit dans la cuve d'alimentation supérieure. Ce dispositif comporte Y bacs d'alimentation ;
- 2) Un carrousel comportant Y unités de pesage, chaque unité comprenant :
 - un dispositif récepteur de charge constitué par un plateau. Ce dispositif sollicite directement le dispositif équilibreur et transducteur de charge ;
 - un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte à point d'appui central SERAC type SAB ;
 - une carte "mesure".

3) Un système de commande et de contrôle de l'ensemble des opérations de transfert (SERAC type FCS) permettant le dialogue opérateur-instrument, constitué par un poste central centralisant les informations et comportant un clavier, un écran vidéo (constituant le dispositif indicateur numérique) et une imprimante. Ce système est doté d'un dispositif sélecteur de voies (une voie correspondant à une station de dosage).

L'ensemble - cartes "mesures" / système de commande et de contrôle - est équipé des dispositifs suivants :

- dispositif de protection permettant le contrôle des accès à certaines séquences de paramétrage par mot de passe (4 niveaux d'accès disponibles),
- dispositif de prédétermination de masses (consignes, tolérances),
- dispositif indicateur d'anomalie,
- dispositif semi-automatique permettant la mise hors service d'une station,
- dispositif de prédétermination de tare,
- dispositif automatique de tare (au niveau de chaque station),
- dispositif semi-automatique de mise à zéro,
- dispositif automatique intermittent de centrage de la valeur moyenne des remplissages (au niveau de chaque station) (peut être inhibé),
- dispositif automatique intermittent indiquant les remplissages hors des tolérances prédéterminées (peut être inhibé),
- dispositif semi-automatique initiant un cycle de contrôle des remplissages (contrôle des tolérances prédéterminées et centrage automatique de la valeur moyenne des remplissages),
- dispositif de calcul de paramètres statistiques (par station ou pour l'ensemble du carrousel).

Les caractéristiques de chaque station de dosage sont les suivantes :

- nombre d'échelons : compris entre 500 et 3 000

- plage de fonctionnement : comprise entre la portée minimale et la portée maximale de l'unité de pesage définies comme suit en fonction de la valeur E_{\max} capteur :

Capteur	Portée maximale (Max)	Portée minimale (Min)	Echelon
SAB - $E_{\max} = 7,5$ kg	3 kg	≥ 50 g	≥ 1 g
SAB - $E_{\max} = 15$ kg	10 kg	≥ 100 g	≥ 5 g
SAB - $E_{\max} = 35$ kg	20 kg	≥ 500 g	≥ 10 g

- Effet maximal soustractif de tare : $T = - \text{Max}$
- Cadence maximale : selon la nature du produit, elle peut atteindre 600 emballages minute (carrousel complet) ou 1 tour en 3 secondes.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

Les températures limites d'utilisation sont comprises entre $+ 10$ °C et $+ 40$ °C.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Elles sont regroupées sur une plaque d'identification commune à toutes les stations de dosage et comportent les indications suivantes :

- Marque : SERAC
- Doseuse pondérale modèle : FCS X/Y
- N° Année
- Décision n° 95.00.681.006.1 du 15 mai 1995
- Plage de fonctionnement : Max = ... kg
- Min = ... g
- Echelon = ... g
- Produit(s)
- Dispersion(s) nominale(s)
- Cadence(s).

Les valeurs de dispersion nominale et de cadences sont fixées pour le carrousel complet.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive de la doseuse pondérale SERAC modèle FCS X/Y est réalisée en une phase dans les ateliers du demandeur à condition que les essais avec produits soient effectués avec le ou les produits représentatifs de ceux pour le conditionnement desquels l'instrument est destiné.

Si la condition précédente n'est pas satisfaite, la vérification primitive est réalisée en 2 phases, la première dans les ateliers du demandeur, la seconde au lieu d'installation.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays-de-la-Loire sous la référence DA 19.103, et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Une temporisation de 20 minutes empêchant le démarrage immédiat d'une séquence de dosage est activée à la mise sous tension de l'instrument (temps de chauffage).

ANNEXE

Photographie n° 6197.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6197
DOSEUSE PONDERALE SERAC, FCS X/Y

